



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-023

PUBLIÉ LE 5 MARS 2018

Sommaire

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2018-03-01-001 - décision nomination intérim délégué (1 page)

Page 3

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2018-03-01-001

décision nomination intérim délégué

Nomination intérim du délégué du DIRM en Corse



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - PRÉFET DE CORSE

Direction interrégionale de la mer
Méditerranée

le 1^{er} mars 2018,

DECISION

**portant nomination d'un délégué par intérim du directeur interrégional de la mer
Méditerranée en Corse**

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DE LA MER MÉDITERRANÉE

- Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu** le décret du 11 avril 2011 portant nomination dans la 1^{ère} section des officiers généraux de la Marine de l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Pierre-Yves ANDRIEU avec maintien dans ses fonctions de directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°16-2393 du 9 décembre 2016 du Préfet de Corse donnant délégation de signature à M. Pierre-Yves ANDRIEU, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- Vu** l'arrêté préfectoral R93-2018-02-22-005 du 22 février 2018 du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur donnant délégation de signature à M. Pierre-Yves ANDRIEU, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 27 février 2018 portant nomination de M. Riyad DJAFFAR, administrateur principal des affaires maritimes, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral, de Corse-du-Sud ;
- Vu** les nécessités du service,

DECIDE

Article 1 :

M Mathieu EYRARD, administrateur principal des affaires maritimes, chef de service, est nommé à compter de ce jour, en sus de ses fonctions, délégué par intérim du directeur interrégional de la mer Méditerranée en Corse, sans changement de résidence.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse.

Pour le Préfet et par délégation
le directeur interrégional de la mer
Méditerranée
Pierre-Yves ANDRIEU